

COMMUNE DE CABOURG

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

MONSIEUR LE MAIRE
 COMMUNE DE CABOURG
 Mairie
 avenue de la mer
 14390 CABOURG

Prélèvement du : jeudi 02 mai 2024 à 11h50
Code Sise du prélèvement 00237769
Installation Unité de distribution CABOURG
Nom du point de surveillance PC1 CABOURG
Localisation exacte ROBINET TOILETTE PUBLIC
Commune CABOURG

Prélevé par : REMI PELLUET
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 -				
Odeur (qualitatif)	0 -				
Saveur (qualitatif)	0 -				
Température de l'eau	13,1 °C				25,00
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,28 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,32 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2024.7871-1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	36 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	0,11 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Titre alcalimétrique	<0,10 °f				
Titre alcalimétrique complet	31,2 °f				
Titre hydrotimétrique	33,7 °f				
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	705 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,020 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	7,75 mg/L		50,00		

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :
CABOURG

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00237769)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Le technicien sanitaire en chef

Signé

Camille MOREL